



Socle commun des stratégies locales du TRI de Perpignan-Saint-Cyprien



Identifiant du(des) TRI(s)	FRD_TRI_Perpignan -Saint -Cyprien
Région(s)	Languedoc-Roussillon
Département(s)	Pyrénées Orientales

Liste des contributions des parties prenantes

CLE de Salses-Leucate	<i>Avis favorable sans réserve</i>
Conseil départemental des Pyrénées Orientales	Approbation des orientations stratégiques avec réserves sur le volet 1 et quelques ajouts et modifications de forme demandés sur le volet 2
Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales	Avis avec des réserves sur le volet 1 – pas de modification sollicitée sur le volet 2
Association des Maires des Pyrénées Orientales	Avis favorable avec réserves sur le volet 1 – questionnement sur articulation et organisation GEMAPI pour le volet 2
Communauté de communes Sud-Roussillon	Questionnement sur le volet 1 du PGRI
Commune de Saint-Cyprien	Questionnement sur le volet 1 du PGRI
Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion du Tech	Questionnement sur le volet 1 du PGRI – questionnement sur articulation, organisation GEMAPI et moyens pour le volet 2
Communauté de communes Roussillon-Conflent	Avis défavorable sur le volet 1 du PGRI
Syndicat Mixte du bassin Versant de la Têt	Demande d'éclaircissements sur le volet 1 du PGRI

Avis de synthèse et proposition

Avis sur les différentes remarques apportées

Les remarques qui portent sur le volet 1 ne sont pas analysées dans cette fiche. Les contributions du conseil départemental, du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du Tech et de l'association des maires, portant sur le volet 2, apportent la matière pour le présent avis de synthèse.

Propositions

Les remarques du conseil départemental relatives à sa position de gestionnaire des barrages de l'Agly et de la Têt seront intégrées au volet 2. À ce stade, il n'est pas possible de préciser plus avant les points faisant l'objet des remarques du conseil départemental concernant l'équilibre entre socle commun et stratégies locales, du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du Tech et de l'association des maires de Pyrénées Orientales relatives à l'articulation entre PGRI et GEMAPI. Il est proposé de les examiner dans le cadre de l'élaboration des SLGRI.

